



Conseil communautaire
du 28 janvier 2026

Rapport de présentation

Budget primitif 2026

Le Budget Primitif 2026 est présenté **sans reprise des résultats** de l'exercice précédent et **sans les restes à réaliser** en investissement, qui seront inscrits lors du vote du budget supplémentaire en juin 2026.

Un complément de crédits en fonctionnement sera inscrit après la reprise des résultats 2025.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits du budget primitif 2026 de la section de fonctionnement s'élève à 44 855 533 euros en recettes, dont 1 030 000 euros d'opérations d'ordre entre sections.

Cette somme permet de couvrir :

- Des dépenses réelles de fonctionnement pour 37 691 633 euros ;
- Des opérations d'ordre entre sections pour un montant de 7 163 900 euros.

1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de la section de fonctionnement proviennent principalement du chapitre 73 – Impôts et Taxes, du chapitre 731 – Fiscalité Locale et du chapitre 74 – Dotations et Participations.

	2025 estimé	BP 2026
Chapitre 013 - Atténuations de charges	250 000,00	250 000,00
Chapitre 70 - Produits des services et du domaine	2 442 705,77	2 590 100,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	14 044 171,00	13 820 000,00
Chapitre 731 - Fiscalité locale	15 003 880,83	15 797 655,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	11 400 353,00	11 040 378,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	537 353,88	290 000,00
Chapitre 76 - Produits financiers	2 376,36	2 400,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	23 298,23	35 000,00
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	210 000,00	0,00
Total recettes réelles =	43 914 139,07	43 825 533,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section	986 317,02	1 030 000,00
Total recettes d'ordre =	986 317,02	1 030 000,00
Total recettes de fonctionnement =	44 900 456,09	44 855 533,00

Le résultat de clôture 2025 sera intégré lors du vote du budget supplémentaire (BS) : il est estimé à 9,68 millions d'euros dont 8,46 millions d'euros de résultat reporté 2024.

Côté recettes, d'autres ajustements seront proposés lors du BS 2026 : notamment les montants des dotations et produits fiscaux selon les notifications reçues par la collectivité.

1.1/ Les impôts et taxes (chapitre 73) et fiscalité locale (chapitre 731)

Le chapitre 73 est prévu comme suit :

Comptes	2024	2025 estimé	BP 2026
73211 Attribution de compensation	1 500 000	2 003 294	1 800 000
73218 Autres fiscalité reversée entre collectivités locales	3 173 986	3 178 500	3 180 000
732221 Fonds de péréquation des ressources com. et inter.	925 310	840 995	840 000
7351 Fraction compensatoire de la TFPB et taxe d'habit.	4 585 080	4 397 491	4 397 000
7352 Fraction compensatoire de la CVAE	3 637 827	3 603 479	3 603 000
7358 FRACTION DE TVA AUTRES		20 412	0
Total chapitre 73 =	13 822 203	14 044 171	13 820 000

Premières recettes du chapitre, les versements de fraction de TVA (735x), venant compenser la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, devraient être gelés en loi de finances pour 2026.

La Communauté d'Agglomération reçoit de la Région Grand Est une compensation en contrepartie des charges associées au transport scolaire au 73218. Les recettes sont attendues stables à 3,18 M€.

Les recettes de FPIC au 732221 sont également attendues stables à 840 K€.

La baisse attendue concerne principalement les attributions de compensation (AC) refacturées aux communes en lien avec un niveau de dépenses d'eaux pluviales attendue à la baisse pour 2026. Les AC sont estimées à 1,8 M€ pour 2026.

Le chapitre 731 est prévu comme suit :

Comptes	2024	2025 estimé	BP 2026
731111 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	5 110 796	5 269 231	5 698 707
731112 TAXES HABITATION	388 421	415 556	429 019
731113 TAXE FONCIERE BATIES	2 220 593	2 271 144	2 316 135
731114 TAXE FONCIERE NON BATIES	193 624	172 936	170 966
731115 TAXE ADD. FONCIERE NON BATIES	50 835	47 120	47 828
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 391 825	1 205 520	1 320 000
73114 IMPOSITION FORFAIT. ENTR. DE RESEAUX	721 368	754 295	740 000
73118 AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	51 100	49 555	200 000
73136 Taxe pour la GEMAPI	450 604	575 249	705 000
73156 Versement mobilité	3 023 547	3 553 453	3 540 000
731721 Taxe de séjour	629 109	638 123	630 000
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	0	51 699	0
Total chapitre 731 =	14 231 821	15 003 881	15 797 655

Le budget primitif est construit sur une hypothèse de stabilité des taux des produits fiscaux :

- Taxe d'habitation : 4,88 %
- Taxe foncière : 2,68 %
- Taxe foncière non bâti : 5,28 %
- CFE : taux cible fixé à 23,78 % (convergence fiscale jusqu'en 2027)

L'évolution du produit fiscal de la collectivité repose sur la revalorisation automatique des bases fixée au regard de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé. La revalorisation 2026

s'établit à nouveau en retrait à + 0.8 %. A cela s'ajoute l'évolution physique des bases (constructions neuves, extensions de constructions existantes ou destructions).

La principale évolution en recettes concerne la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) estimée à 5,7 M€ pour 2026. La principale hausse de CFE concerne l'évolution des bases minimales selon le barème délibéré en 2025. La revalorisation devrait générer plus de 600 K€ de recettes supplémentaires à l'horizon 2027 dont la moitié à partir de 2026.

La mise en place pour 2026 de la Taxe sur les Fiches Commerciales (TFC), dont les recettes sont comptabilisées au 73118, devrait générer 150 K€ de produits fiscaux. Ce montant s'appuie sur les premières estimations au taux de 10% (jusqu'à 20% à partir de la troisième année). Les projections de TFC doivent être consolidées au fil des ans et pourrait amener des dégrèvements importants en année n+1.

La taxe GEMAPI est proposée en hausse à 705 K€ selon la trajectoire définie en deux années 2025-2026. Ce montant constituera le niveau de recettes fixé pour les années à venir.

Les autres recettes du chapitre ne devraient pas connaître d'évolution significative.

1.2/ Les dotations et participations (chapitre 74)

Les recettes du chapitre 74 sont attendues à 11 040 378 euros.

Comptes	2024	2025 estimé	BP 2026
741124 Dotation d'intercommunalité des EPCI	2 457 469	2 454 292	2 450 000
741126 Dotation de compensation des EPCI	3 947 765	3 817 811	3 780 000
744 FCTVA	19 734	107 739	34 878
74718 AUTRES	374 000	572 435	586 500
7472 REGIONS	33 000	47 520	26 000
7473 DEPARTEMENTS	189 300	128 420	160 000
74741 COMMUNES MEMBRES DU GFP	140 000	139 789	145 000
74758 AUTRES GROUPEMENTS	60 000	60 845	63 000
747888 AUTRES	1 506 300	1 348 448	1 300 000
748312 D.C.R.T.P	70 919	0	0
74832 ETAT-COMPENSATION CONTRIBUTION ECO.	2 377 391	2 432 630	2 210 000
74833 ETAT - COMPENS. EXONERATIONS DE TAXES	199 850	210 608	215 000
74836 Attribution du fonds départemental de péréquation	82 076	79 816	70 000
Total chapitre 74 =	11 457 804	11 400 353	11 040 378

Rejeté une fois de plus par les députés en commission des finances en nouvelle lecture le 10 janvier, le PLF 2026, impactant largement les dotations et compensations versées aux collectivités, n'est toujours pas connu à ce jour. Des ajustements devraient donc intervenir au BS 2026 sur ce chapitre.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait représenter 6,23 M€ de recettes en 2026, en recul de 42 K€ par rapport à 2025. Traditionnelle variable d'ajustement de la DGF du bloc communal, la dotation de compensation des EPCI devrait être principalement touchée.

Différentes annonces ont été réalisées concernant le FCTVA : possible passage en régime n+1 pour l'ensemble des collectivités et/ou recentrage sur les dépenses d'investissement. 35 K€ ont tout de même été inscrits contre 108 K€ en 2025.

Enfin, la principale baisse attendue concernerait les compensations d'exonérations de CFE (74832). En 2021, l'Etat avait décidé de diminuer la valeur locative de moitié pour les établissements industriels, compensant cette perte de ressources auprès des collectivités. Il envisage désormais de baisser cette compensation de l'ordre de 15 à 20%.

Les autres recettes du chapitre ne devraient pas connaître d'évolution significative.

1.3/ Les produits des services (chapitre 70)

Le chapitre 70 retrace les recettes des services communautaires. Les principaux produits reposent sur les recettes des billetteries et droits de place (Musées, salles de spectacles, conservatoires, enfance, ...), les prestations facturées par le service urbanisme et les recettes engageantes reversées par le délégataire dans le cadre du contrat de transport.

Le produit 2025 est attendu à 2,35 M€ en baisse par rapport à 2024. Les salaires du service déchets sont mandatés directement dans le budget annexe depuis le 1^{er} janvier 2025 entraînant la disparition de la refacturation entre budgets.

Les recettes 2026 sont estimées en hausse à 2,59 M€.

La principale évolution attendue pour 2026 concerne la réintégration des agents titulaires des budgets eau et assainissement sur le budget principal refacturée aux budgets annexes. Ceci est rendu nécessaire pour des problématiques techniques et de déclaration sociale nominative (DSN) en lien avec l'URSSAF.

1.4/ Les autres recettes

Le chapitre **013 – Atténuations de charges** correspond aux remboursements d'assurances et aux participations des agents à l'action sociale. Il devrait peu évoluer (250 000 euros attendus).

Le chapitre **75 – Autres produits de gestion courante** devrait marquer une nette baisse en lien avec des recettes exceptionnelles comptabilisées en 2025 malgré l'intégration des recettes du budget annexe Activités économiques évaluées à 255 K€.

Les recettes sont estimées à 290 K€ pour 2026.

Les chapitres **76 – Produits financiers** et **77 – Produits exceptionnels** ne sont pas attendus à des niveaux élevés (respectivement 2 400 € et 35 K€). A ce jour, il n'est pas prévu de récupérer de provision au chapitre **78 – Reprise sur provisions** comme cela a été le cas en 2025.

2/ Les dépenses de fonctionnement

Les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement se montent à 44 855 533 euros.

4,3 millions d'euros seront inscrit au BS pour compléter les crédits nécessaires à la couverture de la masse salariale (chapitre 012).

	2025 estimé	BP 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	11 244 236,62	11 457 681,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	14 783 019,51	11 183 000,00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	7 049 768,22	6 950 000,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	7 682 347,98	7 570 727,00
Chapitre 66 - Charges financières	332 713,01	345 225,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	79 573,60	35 000,00
Chapitre 68 - Dotations et provisions	150 000,00	150 000,00
Total dépenses réelles =	41 321 658,94	37 691 633,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0,00	4 690 900,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section	2 355 279,67	2 473 000,00
Total dépenses d'ordre =	2 355 279,67	7 163 900,00
Total dépenses de fonctionnement =	43 676 938,61	44 855 533,00

2.1/ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les crédits ouverts au BP 2026 sont de 11 457 681 euros.

Avec une inflation comprise entre 1% et 1,3% en 2025 et 2026, l'évolution des charges à caractère général devrait être modérée. Néanmoins, plusieurs variations sont à noter expliquant la baisse attendue.

Certaines dépenses exceptionnelles ont été comptabilisées au titre de l'exercice 2025, c'est le cas du solde des frais de reconstruction de la Hallière (380 K€) prévue au 615221 et 617. C'est également le cas des dépenses d'eaux pluviales au titre du contrat de DSP avec un rattrapage de facturation (pris en compte dans les AC) intervenue cette année au titre de 2024 et 2025 (322 K€/an).

Parallèlement à ces baisses importantes, certaines dépenses sont attendues en forte hausse en 2026. C'est le cas des dépenses d'assurance estimées aux alentours de 350 K€ (contre 192 K€ en 2025). Dans une moindre mesure et sous l'effet de la fin du mécanisme ARENH, les dépenses de fluides devraient progresser au-delà des 3% pour 2026 (930 K€).

L'exercice 2026 réintègre également les charges du budget 704 – Activités économiques ; celles-ci sont de 135 K€ en ce qui concerne les charges à caractères généraux au chapitre 011.

Première dépense du chapitre, le contrat de DSP transport (45 % des charges générales) est estimé à 5 M€ pour 2026.

Les autres dépenses devraient progresser sous l'effet de l'inflation.

2.2/ Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les crédits nécessaires à la couverture de la masse salariale seront inscrits en deux temps, au budget primitif pour 11 183 000 euros puis au Budget Supplémentaire pour **4,3 millions d'euros**, pour un total de 15 483 000 millions d'euros.

En plus du glissement vieillesse technicité (GVT), la hausse des cotisations CNRACL ainsi que l'intégration d'agents titulaires des régies eau – assainissement (refacturée par ailleurs) devraient faire progresser les charges de personnel de plus de 4,3 % en 2026.

Les dispositions d'augmentation de la rémunération attendues sont les suivants :

- GVT indiciaire et régime indemnitaire : + 2 %
- Stabilité du point d'indice en 2026 ;
- Revalorisation modeste des bas salaires en fonction des évolutions du SMIC ;
- Niveau d'inflation faible ne devrait pas entraîner de mécanisme de soutien au pouvoir d'achat (prime exceptionnelle ou Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) ;
- Hausse des cotisations patronales CNRACL : + 3 % en 2026 ;
- Evolution de l'indemnisation des agents en arrêt maladie : 90 % au lieu de 100 % courant 2025 n'aura que peu d'impact au regard du faible taux d'absentéisme constaté (5,5% en 2024).

Les effectifs seront en légère hausse en 2026, dans la continuité des évolutions constatées les années passées.

2.3/ les atténuations de produits (chapitre 014)

Les crédits prévus au chapitre 014 sont estimés en baisse à 6 950 000 euros pour 2026.

Principale dépense du chapitre, les attributions de compensation (AC) versées aux communes devraient être en léger retrait à 6,3 M€ en 2026. L'exercice 2025 a enregistré des mouvements exceptionnels au titres d'années antérieures.

Les autres dépenses comptabilisées dans ce chapitre correspondent principalement au reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal (567 K€) et le versement de la contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 45 K€.

2.4/ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante sont estimées en baisse à 7 570 727 euros pour 2026.

La baisse attendue en 2026 s'explique par une créance éteinte comptabilisée en 2025 dans le cadre du dossier Méthaval (202 K€). Avec le ralentissement de l'inflation, les autres charges sont attendues plutôt stable.

La contribution au SDIS représente une part importante des dépenses de ce chapitre avec 2,6 M€

attendus en 2026.

D'autres contributions figurent également dans les charges de ce chapitre : le SMAL (30 K€), le GIP LIMEDIA (bibliothèque en ligne – 48 K€), la contribution à l'EPTB au titre de la compétence Prévention des Inondations (293 K€) ou encore la contribution au Syndicat Mixte Moselle Amont (84 K€).

Le financement du centre aquatique AQUANOVA représente le deuxième poste de dépenses de ce chapitre avec 2,46 M€. Cette charge est en grande partie reprise sur les attributions de compensation de la ville. Le coût net pour la Communauté d'Agglomération est d'environ 760 K€.

Les autres dépenses (indemnités des élus, subventions aux associations, admissions en créances éteintes ou en non-valeur) seront stables.

La subvention d'équilibre versée à l'Office de Tourisme Intercommunal est également prévue stable, estimée à 320 000 euros.

2.5 / les autres dépenses

Le chapitre **66 – Charges financières** correspond aux intérêts d'emprunts. Ces charges restent faibles et devraient peu évoluer dans les années à venir avec la réduction du recours à l'endettement (1,5 M€ par an depuis 2024) dans les années à venir. 345 225 euros sont prévus pour 2026.

Le chapitre **67 – Charges exceptionnelles** ne comprennent que les titres annulés sur exercice antérieur. Une enveloppe de 35 000 euros est prévue pour 2026 après d'importantes régularisations de titres des anciennes communautés de communes pour plus de 79 K€ en 2025.

La Communauté d'Agglomération poursuit la constitution de provisions pour couvrir les risques tels que les impayés ou les contentieux : 150 000 euros sont inscrits au chapitre **68 – Dotations aux amortissements et provisions**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, hors reports, sont de 14 129 900 euros pour 2026 dont 6 466 000 d'euros recettes réelles.

	2025 estimé	BP 2026
Chapitre 024 - Produits des cessions d'immo.	0,00	350 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 779 776,21	900 000,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 866 618,96	2 171 000,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	9 348,00	1 500 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	5 679,25	0,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	17 371,86	0,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	327 256,87	0,00
Chapitre 4582 - Opérations pour comptes de tiers	40 835,00	1 545 000,00
Total recettes réelles =	6 046 886,15	6 466 000,00
Chapitre 021 - Vir. de la section de fonctionnement	0,00	4 690 900,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section	2 355 279,67	2 473 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	4 301 940,73	500 000,00
Total recettes d'ordre =	6 657 220,40	7 663 900,00
Total recettes d'investissement =	12 704 106,55	14 129 900,00

Le **chapitre 024** comptabilise les prévisions de cessions (sans réalisation). 350 000 euros sont inscrits au budget primitif 2026.

Les recettes inscrites au **chapitre 10** pour un montant de 900 000 euros correspondent au versement du Fonds de Compensation de la TVA pour l'année 2026.

Ces crédits seront complétés lors du budget supplémentaire afin de couvrir le besoin de financement estimé à 2 M€ au regard du résultat d'investissement attendu et des restes à réaliser 2025

Les subventions inscrites au **chapitre 13** sur les différents projets représentent une recette de 2,17 millions d'euros avec notamment :

- Les subventions du projet CAMBIUM pour 1,75 M€ ;
- Les subventions du projet de stand de tir lié au projet CAMBIUM pour 100 000 euros ;
- Les aides de l'AERM pour les projets relatifs à la gestion des milieux aquatiques pour 105 000 euros ;

- Les aides des différents partenaires aux investissements liés à la culture et aux sentiers de mémoire pour un total de 82 000 € ;
- Les aides de la CAF aux projets en matière de petite enfance pour 29 000 € ;
- Les aides de l'ANAH pour les études thermiques pour 15 000 euros.

L'emprunt inscrit au budget au **chapitre 16** afin de financer les opérations en cours est de 1,5 million d'euros selon la trajectoire définie depuis 2024.

Plus d'1,54 million d'euros sont prévus en opérations pour comptes de tiers au **chapitre 458x** avec :

- 1 400 000 euros pour les OPAH-RU ;
- 145 000 euros de participation pour les travaux de restauration de cours d'eau.

Le solde (D/R) des opérations d'ordre de section à section (**chapitre 040**) de 1,4 M€ vient abonder la section d'investissement en plus du virement de la section de fonctionnement (**chapitre 021**) prévue à près de 4,7 M€.

2/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors reports, sont de 14 129 900 euros pour 2026 dont 12 599 900 de dépenses réelles.

	2025 estimé	BP 2026
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 567 306,33	1 732 000,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	562 884,10	484 150,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	765 499,24	1 435 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2 265 234,22	3 623 250,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 014 432,56	3 780 000,00
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	30 000,00	0,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	202 380,49	0,00
Chapitre 4581 - Opérations pour comptes de tiers	167 717,48	1 545 000,00
Chapitre 4582 - Opérations pour comptes de tiers	0,00	500,00
Total dépenses réelles =	7 575 454,42	12 599 900,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre section	986 317,02	1 030 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	4 301 940,73	500 000,00
Total dépenses d'ordre =	5 288 257,75	1 530 000,00
Total dépenses d'investissement =	12 863 712,17	14 129 900,00

Le remboursement du capital de la dette au **chapitre 16** est attendu en hausse à 1,732 million d'euros. Cela s'explique par la reprise au sein du budget principal, au 1^{er} janvier 2026, du budget annexe 704 – Activités économiques et l'intégration de son stock de dette.

Les dépenses d'équipements inscrites aux **chapitres 20, 204, 21 et 23** représentent un total de 9 322 400 euros au budget primitif 2026, stable par rapport aux inscriptions du budget primitif 2025.

Pour rappel, l'ensemble des projets d'investissement ont été détaillés dans le rapport d'orientation budgétaire.

Aucun crédit n'est prévu aux **chapitres 26 et 27**, qui ont vu l'enregistrement d'écritures spécifiques en 2025 : acquisition de parts sociales de la SPL Nancy Sud Lorraine Aménagement d'une part et écriture technique liée à la liquidation Méthaval d'autre part.

Plus d'1,54 million d'euros sont prévus en opérations pour comptes de tiers au **chapitre 458x** avec :

- 1 400 000 euros pour les OPAH-RU ;
- 145 000 euros de participation pour les travaux de restauration de cours d'eau.

BUDGETS ANNEXES

En plus de son budget principal, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ne compte plus que 4 budgets annexes avec la dissolution du budget 704 – Activités économiques au 1^{er} janvier 2026 :

- 1 pour le service déchets ;
- 2 pour les services eau et assainissement ;
- 1 pour les zones d'activités.

Les budgets annexes représentent 34,9 % des crédits budgétaires votés dont 13,6 % pour la gestion des Déchets et 21,0 % pour la gestion de l'Eau et de l'Assainissement.

Budget 2026		Fonctionnement	Investissement	Total	%
700	Principal	44 855 533 €	14 129 900 €	58 985 433 €	65,1%
701	Déchets REOMI	10 978 210 €	1 312 210 €	12 290 420 €	13,6%
708	ZAC SDDV	230 000 €	115 000 €	345 000 €	0,4%
714	Eau	6 841 750 €	3 909 000 €	10 750 750 €	11,9%
716	Assainissement	4 909 000 €	3 348 000 €	8 257 000 €	9,1%
Total CASDDV		67 814 493 €	22 814 110 €	90 628 603 €	100%

Le budget annexe déchets REOMI (701)

Chapitre - Libellé	BP 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 026 200,00
Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés	2 127 300,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	56 000,00
Chapitre 66 - Charges financières	245 000,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	120 000,00
Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciation	240 000,00
Total dépenses réelles =	9 814 500,00
Chapitre 042 - Opérations ordre transfert entre sections	1 163 710,00
Total dépenses d'ordre =	1 163 710,00
Total dépenses de fonctionnement =	10 978 210,00

Le chapitre 011 (7 026 200 euros) regroupe les dépenses courantes du service : prestations (collecte, transport, traitement, etc.), charges de la régie (carburant, maintenances, EPI, assurances, frais de télécom, etc.) et charges facturées par le syndicat de traitement EVODIA.

Le chapitre 012 (2 127 300 euros) retrace la masse salariale du budget déchets.

Chapitre - Libellé	BP 2026
Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués, prestations	7 810 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	3 016 000,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	10 000,00
Total recettes réelles =	10 836 000,00
Chapitre 042 - Opérations ordre transfert entre sections	142 210,00
Total recettes d'ordre =	142 210,00
Total recettes de fonctionnement =	10 978 210,00

En recettes, les produits proviennent des redevances (7 810 000 euros). Les autres recettes correspondent aux valorisations de matières et aux soutiens des éco organismes (CITEO, etc.).

Chapitre - Libellé	BP 2026
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	60 000,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	40 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 070 000,00
Total dépenses réelles =	1 170 000,00
Chapitre 040 - Opérations ordre transfert entre sections	142 210,00
Total dépenses d'ordre =	142 210,00
Total dépenses d'investissement =	1 312 210,00

Chapitre - Libellé	BP 2026
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	148 500,00
Total recettes réelles =	148 500,00
Chapitre 040 - Opérations ordre transfert entre sections	1 163 710,00
Total recettes d'ordre =	1 163 710,00
Total recettes d'investissement =	1 312 210,00

Les crédits ouverts en section d'investissements 2026 vont permettre de financer notamment :

- La poursuite du déploiement de systèmes alternatifs de production de déchets (bornes enterrées avec badges d'accès notamment) ;
- La mise aux normes de la déchèterie de Raon-l'Etape ;
- Le renouvellement de conteneurs à verre ;
- Le renouvellement de la flotte de véhicules.

Les recettes d'investissement sont issues de la section de fonctionnement (opérations d'ordre) et du FCTVA estimé pour 2026.

Le budget annexe ZAC (708) porte un stock de terrains de l'ancienne Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges. Aucun projet n'est identifié à ce jour. Des crédits sont néanmoins prévus en section de fonctionnement à hauteur de 230 000 euros et en section d'investissement à hauteur de 115 000 euros.

Le budget annexe Eau (714)

Il est rappelé que 2026 marque la fin des conventions de gestion avec les communes. Les régies eau et assainissement reprendront progressivement la main sur la gestion technique des installations. La gestion administrative, facturation notamment, est d'ores et déjà intégrée dans le logiciel de gestion.

Chapitre - Libellé	BP 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 443 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés	1 386 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	700 000,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	73 750,00
Chapitre 66 - Charges financières	164 000,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	25 000,00
Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciation	50 000,00
Total dépenses réelles =	4 841 750,00
Chapitre 042 - Opérations ordre transfert entre sections	2 000 000,00
Total dépenses d'ordre =	2 000 000,00
Total dépenses de fonctionnement =	6 841 750,00

Le chapitre 011 (2 443 000 euros) regroupe les charges du contrat de DSP d'une part et les dépenses courantes du service assuré en régie (les fournitures et consommables, la maintenance préventive et corrective des équipements, etc.) d'autre part.

Les autres principaux chapitres sont constitués de la masse salariale (chapitre 012 - 1 386 000 euros) et des redevances à reverser à l'AERM (chapitre 014 - 700 000 euros)

Chapitre - Libellé	BP 2026
Chapitre 013 - Atténuations de charges	20 000,00
Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués, prestations	6 315 750,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	100 000,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	6 000,00
Total recettes réelles =	6 441 750,00
Chapitre 042 - Opérations ordre transfert entre sections	400 000,00
Total recettes d'ordre =	400 000,00
Total recettes de fonctionnement =	6 841 750,00

Les recettes proviennent principalement des redevances perçues sur les usagers des services (6 315 750 euros) et des contributions de certaines communes (100 000 euros).

Chapitre - Libellé	BP 2026
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	462 000,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	400 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 912 000,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	700 000,00
Total dépenses réelles =	3 474 000,00
Chapitre 040 - Opérations ordre transfert entre sections	400 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	35 000,00
Total dépenses d'ordre =	435 000,00
Total dépenses d'investissement =	3 909 000,00

Chapitre - Libellé	BP 2026
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 874 000,00
Total recettes réelles =	1 874 000,00
Chapitre 040 - Opérations ordre transfert entre sections	2 000 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	35 000,00
Total recettes d'ordre =	2 035 000,00
Total recettes d'investissement =	3 909 000,00

Des priorités du service portent sur :

- Le rendement et la sécurisation de la ressource en eau ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau ;
- La maîtrise de l'évolution des coûts.

Les opérations d'investissement porteront notamment sur :

- La poursuite des schémas directeurs Eau ;
- Les études et travaux de sécurisation de la ressource en eau ;
- La poursuite du déploiement des compteurs dans les communes non dotées ;
- La protection et mise à niveau des captages ;
- La mise à niveau du traitement de l'eau dans certains secteurs ;
- Le déploiement de la gestion à distance des équipements.

Les recettes d'investissement sont issues de la section de fonctionnement (opérations d'ordre) et des subventions attendues.

Le budget annexe Assainissement (716)

Chapitre - Libellé	BP 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 324 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés	419 000,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	30 000,00
Chapitre 66 - Charges financières	433 000,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	45 000,00
Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciation	50 000,00
Total dépenses réelles =	2 301 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	658 000,00
Chapitre 042 - Opérations ordre transfert entre sections	1 950 000,00
Total dépenses d'ordre =	2 608 000,00
Total dépenses de fonctionnement =	4 909 000,00

Le chapitre 011 (1 324 000 euros) regroupe les charges du contrat de DSP d'une part et les dépenses courantes du service assuré en régie (les fournitures et consommables, la maintenance préventive et corrective des équipements, etc.) d'autre part.

Le chapitre 012 (419 000 euros) retrace la masse salariale du budget.

Chapitre - Libellé	BP 2026
Chapitre 013 - Atténuations de charges	6 000,00
Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués, prestations	3 347 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	376 000,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	10 000,00
Total recettes réelles =	3 739 000,00
Chapitre 042 - Opérations ordre transfert entre sections	1 170 000,00
Total recettes d'ordre =	1 170 000,00
Total recettes de fonctionnement =	4 909 000,00

Les recettes proviennent principalement des redevances perçues sur les usagers des services (3 347 000 euros et des contributions de certaines communes (376 000 euros).

Chapitre - Libellé	BP 2026
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	728 000,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	100 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	810 000,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	500 000,00
Total dépenses réelles =	2 138 000,00
Chapitre 040 - Opérations ordre transfert entre sections	1 170 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	40 000,00
Total dépenses d'ordre =	1 210 000,00
Total dépenses d'investissement =	3 348 000,00

Chapitre - Libellé	BP 2026
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	700 000,00
Total recettes réelles =	700 000,00
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	658 000,00
Chapitre 040 - Opérations ordre transfert entre sections	1 950 000,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	40 000,00
Total recettes d'ordre =	2 648 000,00
Total recettes d'investissement =	3 348 000,00

Des priorités du service portent sur :

- Le confortement des stations d'épuration ;
- La lutte contre les fuites et les eaux claires parasites ;
- La maîtrise de l'évolution des coûts.

Les opérations d'investissement porteront notamment sur :

- La poursuite des schémas directeurs Assainissement ;
- La mise à niveau des unités de traitement ;
- Le déploiement de la gestion à distance des équipements ;

Les recettes d'investissement sont issues de la section de fonctionnement (opérations d'ordre) et des subventions attendues.